



La prochaine séance **extraordinaire** du conseil municipal de Bromont se tiendra à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont, le **12 décembre 2024 à 17h00**.

Les citoyens admis à l'hôtel de ville doivent suivre la consigne de désinfection des mains à l'entrée, des masques sont également disponibles.

Les places sont exclusivement attribuées aux citoyens sur la base du premier arrivé jusqu'à ce que la capacité maximale d'accueil de la salle soit atteinte.

DIFFUSION DES SÉANCES

Les séances extraordinaires sont disponibles pour visionnement en différé à l'adresse suivante : www.bromont.net/administration-municipale/proces-verbaux/ dans les jours suivant la séance.

RÈGLEMENT 1134-2023 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE ET LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

PÉRIODES DE QUESTIONS (article 20 et suivants)

Les personnes présentes peuvent poser des questions aux élus lors de la période de questions (d'une durée de 30 minutes) celle-ci suit immédiatement l'ouverture de l'assemblée. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour et le temps alloué est de 5 minutes maximum par personne.

Les questions lors des séances extraordinaires ne peuvent être posées qu'en présentiel, séance tenante.

COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL (article 58)

Les dépôts ne sont pas permis lors d'une séance extraordinaire.



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 DÉCEMBRE 2024 À 17H00**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Aucun
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 4.1 Aucun
- 5. RÈGLEMENTS**
 - 5.1 Adoption du Règlement 1155-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2025
- 6. AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE**
 - 6.1.1 Aucun
 - 6.2 TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.2.1 Aucun
 - 6.3 SERVICES TECHNIQUES**
 - 6.3.1 Aucun
 - 6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 6.4.1 Aucun
 - 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.5.1 Aucun
 - 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 6.6.1 Aucun
 - 6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 6.7.1 Aucun
 - 6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 6.8.1 Aucun
 - 6.9 DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 6.9.1 Aucun



6.10 RESSOURCES HUMAINES

- 6.10.1 Nomination au poste de cheffe/chef de division ressources humaines et développement organisationnel, Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation
- 6.10.2 Nomination au poste de cheffe/chef de division génie et grands projets, Direction de la gestion des actifs et des grands projets
- 6.10.3 Nomination au poste de notaire, Direction du service du greffe et des affaires juridiques
- 6.10.4 Nomination au poste de cheffe/chef de division environnement, Direction de la gestion durable du territoire
- 6.10.5 Nomination au poste de cheffe/chef de division permis et inspection, Direction de la gestion durable du territoire

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE

- 7.1 Aucun

8. AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1 Aucun

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- 9.1 Aucun

10. LEVÉE DE LA SÉANCE